



Glaire et la Presqu'île

Février 2014

Flash-info n°
Imprimé par nos soins

75

de la Commune de Glaire



Edito du
maire

En raison de nombreuses modifications des textes législatifs concernant les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, ainsi que des erreurs relevées dans la presse, il nous est apparu nécessaire de vous informer des nouvelles règles qui s'appliquent dès à présent pour des communes comme la notre, dont la population n'excède pas mille habitants. Nos communes sont en danger car les lois, décrets d'applications ainsi que des tractations soigneusement occultées par des déclarations que je qualifie de mensongères, en prônant des regroupements à marche forcée et le transfert à terme de nombreuses compétences locales, vident progressivement nos communes de toute légitimité.

C'est pourquoi je vous invite à participer massivement aux élections municipales pour démontrer au niveau national l'intérêt que chacun d'entre nous porte à la vie locale gérée par les représentants des habitants de nos communes.

Bonne lecture à tous
André GODIN

Spécial élections municipales

Ce qui change en 2014



conséquences sur le mode opératoire des élections municipales à Glaire.

Toutefois, avec 966 habitants recensés en 2014, notre commune échappe à une série de dispositions prévues pour celles de plus de 1.000 habitants.

La réforme des collectivités votée en 2013 aura quelques

Suite page 2

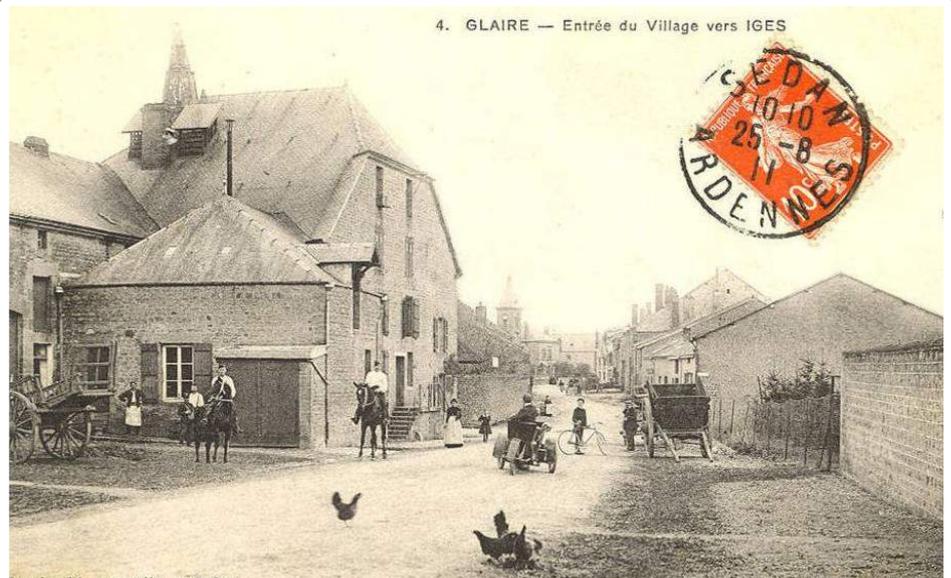
Centenaire de la grande guerre

C'était il y a un siècle ...

Cette année marque le Centenaire de la Grande guerre.

En août 1914, les troupes allemandes envahissent une nouvelle fois la France et passent par la presqu'île. Givonne, Donchery sont rasées,

Glaire n'échappe pas à ce terrible épisode. Dix neuf maisons disparaissent. Le centre du village en sera définitivement changé. Retour en images sur le Glaire de la Belle Epoque. *Suite page 3*



Sur cette carte postale, nous arrivons de la Tour. Au fond, on devine l'église Saint Martin, à gauche l'immense brasserie Lefevre qui fait l'angle de la rue de la mairie jusqu'à l'incendie du 26 août 1914.

Elections municipales des 23 et 30 mars 2014



Pour les communes de moins de 1.000 habitants

Comment les conseillers sont-ils élus ?

Ce qui va changer

Voter : un geste citoyen

Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints ;

Qui peut voter aux élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Notre commune est représentée au sein de la Communauté d'Agglomération Charleville/ Sedan par un conseiller communautaire titulaire et un suppléant. C'est le maire qui sera automatiquement conseiller communautaire.

Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du « Memento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants », publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir . <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

Ce qui est nouveau :

Présentation d'une pièce d'identité pour voter
Déclaration de candidature obligatoire
Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations :

<http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Elections

Il y a un siècle, à Glaire ..

D'ici août 2014 (*), nous reviendrons sur le village d'Iges (dont la fusion avec Glaire-et-Villette n'interviendra qu'en 1971). En 1914, Glaire-et-Villette compte 553 habitants dont 45 à Villette. Au retour de la Grande guerre, ils ne seront plus que 415 ... Glaire est pleine expansion, village agricole tout en se trouvant à proximité immédiate de Sedan. En 1914, le village compte, entre autres, plusieurs cafetiers, un boulanger, plusieurs brasseries, un chiffonnier, un maréchal-ferrant, un peintre, un marchand de vins et alcools ou un voiturier.

L'Asile des petites sœurs des pauvres, aujourd'hui maison de retraite, compte une quinzaine de Sœurs (1905).

Le village a ses sapeurs pompiers (au nombre de 15 fin XIXème).

Le maire, depuis 1896, est Alfred Schneider, chevalier de l'ordre du Mérite agricole (1912).

Son premier adjoint est Charles Kistemann.



La rue de la Mairie



La grande rue qui deviendra la rue du Maréchal Foch



Le Calvaire érigé en 1897

(*) sous réserve de poursuite du flash info après les élections de mars.



Les salariés de la filature Lescremier à la Tour

Etat civil 2013

NAISSANCES

Gabriel BATOUCHE
Lisy CROISON
Oscar DEVOUGE
Mel DIVOUX
Eulali LAURENT
Lola LERICHE
Erwan ROBERT
Nuno SALGADO-BARTOLOMEU
Louane SARTELET
Guillaume SEGUIN

MARIAGES

DA COSTA Michaël et
GILLET Isabelle

FURLANI Nicolas et
HEINSOO Diana

COURTOT Frédéric et
FERE Cathy

DECES

Micheline BRICARD ép CORBELLARI
Jean-Marc CORNET
Marie GAUTIER Vve RANDONNET
Maurice GOCHON
Henri GOURDIN
Assunta Catterina LOSIO
Bruno MANCINI
Pierre NENNIG
René CORNET
Antonio VERRECHIA

DECES

A LA MAISON DE RETRAITE

CUREY Juliette
FARRUDJA Suzanne
REMACLY Jules
GILBERT Fernande
RAVA Adrienne

LEMAIRE Gilberte
GERARD Denise
GUICHARD Rosa
FLIES Alice
JULIEN Annette
HIVER Louissette
LENOUVEL Paul
ZLOTOROWIEZ Yvette
CUCHET Jeannine
JASPIERRE Marie-Louise
MUYL Raymond
WILLEM Marguerite
ANCAUX Andrée
RENAUX Jacqueline
BAIJOT Huguette

BREVES - BREVES - BREVES

Nouveaux services

Si l'on pouvait déjà trouver les jeux de grattage au café « **Second Life** », depuis le 22 janvier dernier, il est à présent possible d'y valider son loto.
Autre nouveauté, un dépôt de journaux nationaux.
Encore un service bien utile pour les habitants de la Commune

Pot des associations

C'est à présent une tradition bien ancrée à Glaire. Chaque année, les représentants des associations locales se retrouvent autour d'un pot pour se souhaiter une bonne année en présence du Maire et d'élus. Cette année, c'est « **Savoir et Détente** » qui a accueilli avec plaisir ses homologues à la salle du Lavoir.

Les Rendez-vous de la Presqu'île

LUNDI 17 FEVRIER - 19h30

CONSEIL MUNICIPAL

Mairie

LUNDI 3 MARS - 19h30

CONSEIL MUNICIPAL

Mairie

DIMANCHE 9 MARS - 11h

MESSE

Eglise Saint Martin de Glaire

DIMANCHE 9 MARS - 7h / 18h

BROCANTE D'HIVER

Organisation Cercle des Echansons
Salle polyvalente

VENDREDI 14 MARS - 13H30

Marche à Nouzonville

Départ Place de la Mairie

DIMANCHE 23 MARS - 8H/18H

1ER TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES

Bureaux de vote de Glaire et Iges

DIMANCHE 30 MARS - 8H/18H

2EME TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES

Bureaux de vote de Glaire et Iges

DIMANCHE 30 MARS - 10H/18H

EXPOSITION PEINTURE

Organisation Giv'artist
Salle polyvalente